LETTRE DU MAIRE



Charlotte Blandiot-FarideMaire de Mitry-Mory

Madame, Monsieur, Phires Mithyennes, Chers mithyens,

Dimanche 14 mai 2017, près de 150 caravanes sont entrées dans la plaine Guy Môquet, dans le quartier Mory-Acacias, afin de s'installer illégalement sur le terrain.

Alertée par des riverains, je me suis rendue sur place au moment de leur arrivée. Afin de ne pas regarder l'installation se dérouler sans intervenir, nous avons décidé, avec les élus de la majorité et les services municipaux, de bloquer physiquement l'accès au terrain pour tenter d'empêcher la poursuite de l'installation.

Cette situation a provoqué une immobilisation de la circulation pendant plusieurs heures dans tout le secteur Mory/Acacias.

Ce faisant, nous avons saisi les services de l'État pour que le concours des forces de l'ordre nous soit octroyé et que l'installation ne puisse se faire.

Malheureusement, malgré l'urgence et la tension de la situation, la préfecture nous a opposé une fin de non-recevoir. Nous avons donc été contraints, après plusieurs heures, d'en débloquer l'accès.

La Préfecture justifie son refus de procéder aux opérations d'évacuation par l'absence de zones d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la commune. Certes, nous convenons de cette situation, mais l'urgence, devrait permettre à l'État d'intervenir pour empêcher une intrusion en cours, surtout vu l'ampleur de celle-ci.

Notre obligation, rappelons-le, est de créer une aire de 15 places pouvant accueillir 30 caravanes, bien loin de l'installation que nous subissons à l'heure actuelle. Bien que cette obligation soit communale, cette compétence a été transférée depuis de nombreuses années, dans un premier temps à un syndicat intercommunal puis aux intercommunalités dans lesquelles la Ville est entrée.

Je prendrai toute ma part pour que notre nouvelle intercommunalité, la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, en fasse une priorité et permettre ainsi que les communes de notre secteur ne soient plus systématiquement victimes de ces intrusions, mais aussi répondent à leur obligation légale en termes d'accueil des gens du voyage.

À l'heure actuelle, en lien avec la Police et l'association La Rose des Vents, spécialisée dans l'accompagnement des gens du voyage, nous avons pris acte des engagements du représentant de la communauté à quitter le terrain le 28 mai prochain à 14h et à tout mettre en œuvre pour que leur présence se passe dans les meilleures conditions.

Néanmoins, et comme nous le faisons en pareille situation, nous avons lancé les procédures d'expulsions et avons déposé plainte pour vol d'énergie devant l'utilisation illégale d'eau et d'électricité qui est faite.

Je suis donc déterminée à veiller au respect des engagements pris pour obtenir aussi rapidement que possible la libération du terrain occupé.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.



Bim a' Nous, Charlotte Blandist Fanisk